



Procès Verbal Vote annuel du tiers sortant de la FFV Conseil d'administration de juillet 2020



1) VOTE ANNUEL DU TIERS SORTANT

L'assemblée générale annuelle de la FFV pour l'exercice 2019 était prévue le 21 mars 2020 à Paris. Conformément aux statuts de la FFV, durant cette assemblée générale annuelle devait se tenir le vote de renouvellement et d'élection du tiers sortant du conseil d'administration.

Malheureusement, étant donné le contexte sanitaire particulier de cette année 2020 (Covid-19) et la mise en place par le gouvernement français d'un confinement général le 17 mars 2020, suivi ensuite de mesures de prévention ou de limitations de certains rassemblements, l'assemblée générale annuelle de la FFV fut annulée, sans report possible dans un délai raisonnable de quelques semaines.

Cependant, afin d'être conforme aux statuts de la FFV et de procéder au vote permettant le renouvellement annuel du tiers sortant du conseil d'administration, la mise en place d'un vote par correspondance fut choisie et préparée par l'équipe en place.

7 candidats (avec candidature valide) étaient en liste pour 3 postes vacants (par ordre alphabétique) :

- Xavier CRUET
- Pierre DELAMBRE
- Jacques DULIEU
- Christophe GAILLARD
- Matthieu LEURIDAN
- Anthony RÉ
- Ernest SORIN

L'information fut faite auprès de tous les présidents de clubs et associations à jour de cotisation afin de procéder au vote par correspondance. Ce vote étant encadré, un process d'envoi fut établi et une date butoir d'envoi fut fixée au 20 juin inclus (cachet de la poste faisant foi).

Le dépouillement fut effectué le 26 juin 2020 (date permettant la réception de toutes les enveloppes envoyées dans le délai imparti). Afin de garantir un dépouillement impartial, celui-ci fut effectué par plusieurs assesseurs :

- Monsieur Johann COENNE (secrétaire de la FFV à la date du dépouillement)
- Monsieur Gaston HARTER (Président de la SCAF, Société Centrale d'Aviculture de France)
- Monsieur Yves DESFORGES (Secrétaire de la SCAF, Société Centrale d'Aviculture de France)

Résultats du vote (1^{er} tour) :

32 suffrages exprimés représentant 26 clubs (certains clubs par la taille possèdent plusieurs voix)

- Anthony RÉ : 24 voix
- Pierre DELAMBRE : 16 voix
- Matthieu LEURIDAN : 10 voix
- Ernest SORIN : 9 voix
- Xavier CRUET : 9 voix
- Christophe GAILLARD : 9 voix
- Jacques DULIEU : 7 voix

Statuts de la FFV article 4 : « La fédération est administrée par un Conseil d'administration de neuf membres élus au scrutin secret pour trois ans, **à la majorité absolue des suffrages exprimés**, par l'assemblée générale. »

Le nombre de suffrages exprimés étant de 32, la majorité absolue est alors de 17 (la moitié de 32 + 1). Est donc élu lors de ce scrutin Mr Anthony RÉ avec 24 voix.

Pour les autres candidats, un second tour de vote est nécessaire afin d'élire les postes vacants du tiers sortant, ce second tour s'effectue cependant sans considération de majorité absolue.

Au second tour, les 6 candidats restant maintiennent leur candidature. Un poste supplémentaire d'administrateur de la FFV est cependant « disponible » à la suite de la démission de son mandat de Mr Patrick BROUSSE (élu administrateur de la FFV au cours de l'assemblée générale de mars 2019). De fait, le nombre de postes d'administrateurs disponibles pour ce second tour des élections passe de 2 postes à 3 postes « disponibles ».

Le second tour est organisé dans les mêmes conditions de vote par correspondance que le premier tour. Avec une date butoir d'envoi des votes par correspondance fixée au 11 juillet 2020 (inclus, et cachet de la poste faisant foi).

Le dépouillement fut effectué le 17 juillet 2020 (date permettant la réception de toutes les enveloppes envoyées dans le délai imparti). Afin de garantir un dépouillement impartial, celui-ci fut effectué par plusieurs assesseurs :

- Monsieur Johann COENNE (secrétaire de la FFV à la date du dépouillement)
- Monsieur Gaston HARTER (Président de la SCAF, Société Centrale d'Aviculture de France)
- Monsieur Yves DESFORGES (Secrétaire de la SCAF, Société Centrale d'Aviculture de France)

Résultat du vote (2ème tour) :

38 suffrages exprimés représentant 33 clubs (certains clubs par la taille possèdent plusieurs voix)

- Ernest SORIN : 26 voix
- Pierre DELAMBRE : 18 voix
- Matthieu LEURIDAN : 15 voix
- Christophe GAILLARD : 14 voix
- Jacques DULIEU : 13 voix
- Xavier CRUET : 12 voix

Sont donc élus au conseil d'administration de la FFV en plus de Mr Anthony Ré au premier tour : Mr Ernest SORIN, Mr Pierre Delambre et Mr Matthieu LEURIDAN.

2) CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu des circonstances sanitaires, la réunion du conseil d'administration permettant la mise en place et la nomination du bureau et de l'équipe de la FFV au sein du CA s'est effectuée de manière virtuelle et numérique.

À la suite des discussions, à la volonté de certains administrateurs d'accéder à certaines fonctions et au souhait de certains administrateurs de ne pas intégrer le « bureau », les échanges ont abouti à la constitution de l'équipe suivante :

- **Président** : Anthony RÉ
- **Vice-Présidents** : Ernest SORIN, Johann COENNE, Thomas FRUGOLINO
- **Secrétaire** : Matthieu LEURIDAN
- **Trésorier** : Désiré JUND
- **Administrateurs** : Jean-Claude PERIQUET, Pierre DELAMBRE, Lionel SCHNEIDER

Lors des échanges, il est décidé (si les conditions sanitaires le permettent) qu'une réunion de travail sur les éventuelles réformes de la FFV sera organisée le 30 août 2020. L'assemblée générale ayant été annulée en mars, elle se tiendra désormais lors de l'exposition nationale volailles FFV de Limoges en octobre 2020. Le prochain vote de tiers sortant du conseil d'administration se déroulera durant l'assemblée générale annuelle de fin d'exercice 2020. Cette assemblée générale ayant théoriquement lieu durant le premier trimestre 2021.

Procès-Verbal rédigé par le secrétaire de la FFV à l'issue du processus de vote.

Procès-Verbal validé par le conseil d'administration de la FFV le 03/08/2020.

Le secrétaire de la FFV,
Matthieu LEURIDAN.

